

Février 2013

SOMMAIRE

Assemblée Générale du GBO du 26 janvier 2013	
- Discours du Dr Michel Vrayenne	page 1
- Discours du Dr Yves Delforge et du Dr Anne Gillet -Verhaegen	page 3
Accord MM 2013	page 4
Des nouvelles des Postes de Garde	page 6



Lors de l'Assemblée Générale du GBO du 26 janvier 2013, le Dr Michel Vrayenne et le Docteur Yves Delforge ont tenu à rendre un vibrant hommage au Président sortant, le Docteur Philippe Vandermeeren, pour le remercier de son travail, de sa détermination et de son dévouement au sein du GBO

DISCOURS DU DR MICHEL VRAYENNE

En 1970, un jeune étudiant de doctorant vient me trouver à mon cabinet et me questionner sur la médecine générale : c'est **Philippe Vandermeeren**.

Diplômé, il part deux ans en Tunisie dans le cadre de la coopération. Il s'installe ensuite comme généraliste à Namur et s'intéresse rapidement à la vie professionnelle de sa région. Bientôt inscrit au GBO, il y siège comme délégué régional et y devient très actif.



Le GBO, c'est quoi ? **En 1962**, la F.M.B qui va avoir 100 ans est éliminée par les Chambres Syndicales qui, nées à Liège, s'étendront rapidement en réaction contre la loi de Leburton de 63. L'union sacrée aboutira à la grève de 64. Les résultats de celle-ci, peu favorables aux généralistes, seront à l'origine du GBO, né en Ardenne, par la pression des médecins ruraux entraînés par le Docteur Streeel. Le GBO s'étendra rapidement à tout le pays et le siège en sera fixé à Bruxelles, rue du Tabellion.

Le GBO/VBO verra se succéder les présidents Joseph De Clercq, Albert Coelis, Paul Pierret, Karel Van Meulebrouck. Notre ami Philippe, très actif, me succèdera comme secrétaire général.

En 1977, c'est la naissance de la Confédération des Médecins Belges, créée pour mieux répondre aux critères de représentativité définis par le ministre De Paepe. Il est excédé par tous les recours au Conseil d'État que nous introduisons pour être représentés dans les différentes commissions (8 dont 7 gagnants).

La Confédération composée de trois organisations (GBO, Algemeen Syndikaat et la fédération Herpol) se verra arbitrairement attribuer 3 sièges sur 11. Nous pourrons alors siéger à la médico-mut. Nous y avons été observateurs à partir d'octobre 69, en invités de l'A.S. mais expulsés par Wynen en mai 72.

En 1992, Philippe est nommé président du GBO/VBO et s'active encore davantage. Cependant, le VBO se trouve minorisé, se sépare du GBO et fonde le SVH.

Le combat continue pour en arriver à régler le problème de la représentation par des élections au sein du corps médical. L'ABSyM s'y oppose et impose un 3^{ème} critère électoral à côté de la mixité et du territoire couvert : un nombre minimum d'adhérents. Le S.V.H. **en 97** a rejoint la Confédération et a formé avec elle le Cartel. Le comptage des membres nous sera favorable. Les premières élections **en 98** verront le Cartel obtenir 5 sièges sur 12. Le processus est lancé. Les élections se succèderont : **2002** (années des Etats Généraux à Bruxelles), **2006** (le Cartel obtient la diminution du T.M. lors de l'envoi chez le spécialiste) et enfin en **2010**.

En 2005, le SVH abandonne le Cartel pour défendre sa propre représentation.

En 2006, le GBO quitte la rue du Tabellion et s'installe à Woluwé-Saint-Lambert. Il y continue ses activités mais peut enfin voir plus grand. Notre staff administratif s'étoffe. Bientôt Valentine nous rejoindra. Pendant toutes ces années, Philippe Vandermeeren a été présent, assistant ou s'intéressant à toutes les commissions. Élaborant des stratégies, rédigeant des articles, contactant la presse, il sera là sans cesse.

Je désire en votre nom le remercier pour son travail, son dévouement, sa détermination, sa résistance face à nos adversaires. Il a donné toute son énergie, toutes ses forces dans le combat qui est le but du GBO : rendre à la médecine générale la place qu'elle mérite.

Je vous propose de lui décerner le titre de Président d'Honneur et de l'applaudir chaleureusement.

Dr Michel VRAYENNE
Trésorier



DISCOURS DU DR YVES DELFORGE

A 64 ans, le Docteur Philippe Vandermeeren quitte le GBO qui le remercie très chaleureusement pour le travail bien accompli. Il laisse le syndicat orphelin de celui qui a mené tant de combats à contre courant, avec raison, détermination et élégance.

Sa vie syndicale et son amour pour la défense de la médecine générale ont débuté très tôt dans sa carrière professionnelle. Il venait à peine d'obtenir son diplôme de généraliste à l'Université de Liège qu'il se lançait déjà dans le mouvement : création d'une association locale des généralistes à Namur, combat contre la grève de 1979, grève qui comme il l'a dit et répété allait surtout profiter à la médecine hospitalière, création, en 1982, de la première coordination de soins et de service à domicile, Namur Assistance. Là, Philippe avait bien compris qu'il fallait faire bloc avec les généralistes de tout bord afin de créer une coordination de soins à domicile issue et maîtrisée par les médecins généralistes. Ce fût la naissance d'une Fédération pluraliste indépendante, la Fédération ACCOORD, celle-ci étant à la base de la création du FORUM (ancêtre du FAG).

Mais, son combat essentiel, l'objectif premier de sa vie professionnelle, c'est la défense de la médecine générale et des médecins généralistes face à la toute puissance de la médecine hospitalière. Il était donc normal qu'il accède rapidement à la tête du GBO, mouvement syndical créé quelques années plus tôt pour faire reconnaître les droits des médecins généralistes par rapport à la suprématie de l'autre mouvement syndical, majoritaire et oppressant pour les généralistes. Il avait compris qu'il était plus que temps de reconnaître le médecin généraliste comme pilier central des soins de santé et de revaloriser les médecins généralistes.

Avec ses partenaires d'alors, il a finalement obtenu les premières élections syndicales en 1998 ... élément déclencheur d'une revalorisation substantielle des revenus des MG, avec les concepts de financements mixtes permettant de mieux rencontrer la diversité dans le travail complexe du généraliste. Bien avant l'heure, il avait développé le concept d'inscription chez le MG, avec un DMG.

C'est en 2008, que le KCE consacre le bien fondé de ce travail minutieux, obstiné, mené par le GBO sous la direction de ce président qui a donné, peut-être pourrions nous dire sacrifié, son temps professionnel et son temps privé à la défense de notre métier magnifique.

Mais, ses qualités et sa compétence dans les matières syndicales ne pouvaient profiter qu'au seul monde francophone et c'est donc tout logiquement que nos confrères néerlandophones l'ont aussi plébiscité comme président du mouvement national, le Cartel. Ce Cartel qui lui a souvent donné migraine et cheveux blancs ! Mais, Philippe passait au dessus de ces difficultés et poursuivait son combat, inlassablement. En effet, comme déjà dit : il n'a eu de cesse de suivre sa ligne : « revendiquer la place centrale du MG dans l'organisation des soins de santé ». C'était son leitmotiv.

Merci à son épouse, Jacqueline et à ses enfants d'avoir compris et accepté que Philippe consacre énormément de son temps pour la médecine générale. Philippe est un être d'exception dont le destin est tout bonnement exceptionnel : il a inscrit son nom dans l'histoire de la médecine générale en Belgique.

Au Ministère, à l'INAMI, à la Santé Publique, dans toutes les commissions auxquelles il a participé et elles furent nombreuses, il est reconnu et apprécié pour son honnêteté intellectuelle et le respect de la parole donnée.



Aujourd'hui, la place est libre, et force est de constater qu'aucun candidat ne se présente pour le remplacer, chacun revendiquant, à l'instar de tous, de protéger l'équilibre difficile entre vie professionnelle et vie privée.

Le GBO doit donc réfléchir à une succession originale pour prendre le relais du Docteur Vandermeeren, peut être le dernier représentant de ces hommes qui ne comptent pas l'énergie dépensée au service de la collectivité.

Merci Monsieur le Président, merci Philippe.

Dr Anne GILLET-VERHAEGEN
Vice présidente

Dr Yves DELFORGE
Ancien Secrétaire Général

ACCORD MM 2013 : COMMUNIQUE DU GBO

25 janvier 2013

Réunie sous la présidence de Mr Jo De Cock, la Commission médico-mutualiste a conclu ce 23 janvier 2013 un accord pour 2 ans.

Le GBO se réjouit qu'un temps menacé par des manœuvres dilatoires préjudiciables, le système conventionnel s'impose à nouveau comme outil de concertation au bénéfice tant des patients que des prestataires.

En ce qui concerne le contenu de l'accord, le GBO affiche une satisfaction mitigée.

Dans un contexte de rigueur budgétaire général, le corps médical a consenti un abandon partiel d'index de 2.76 % à 2.64 % (- 0.12%). Les médecins seront sans doute une des rares professions à ne pas bénéficier de la totalité de leur index.

En contrepartie, diverses avancées ont pu se dessiner en faveur de la médecine générale.

1. Grâce à une répartition non linéaire de l'index, il a été possible :

- de valoriser l'acte intellectuel (2 %), notre outil principal (acte technique 1 %),
- de promouvoir la disponibilité (2.76 %) pour soutenir la garde, défi majeur des années à venir,
- d'inciter au conventionnement total par une majoration substantielle de l'allocation à la pratique (€ 434) pour les totalement conventionnés et par l'indexation du statut social (2.76 % lors du conventionnement total, 2 % en cas de conventionnement partiel),
- de valoriser l'IMPULSEO III lors de l'engagement de personnel à 2.76 %, fidèle à notre dynamique de délégation des tâches.



2. L'accord prolonge le régime provisoire du volet préventif du DMG renforçant le rôle préventif du médecin généraliste.

De même la prime informatique qui avait été menacée est préservée donnant le signal d'un encouragement à l'informatisation des médecins, ce qui est essentiel à une meilleure information entre les lignes de soins. Le système mixte du paiement du DMG est prolongé.

3. La CNMM s'engage à :

- émettre des propositions de simplification du Chapitre IV.
- développer plus avant sa politique quant au rôle préventif du MG.
- réinvestir dans la garde en MG les moyens libérés par la réorganisation sur le terrain des gardes (postes de garde & alternatives) (honoraires de disponibilité et diminution relative des visites en garde).

Last but not least, grâce à cette réorganisation des paiements, € 6 Mio ont pu être libérés pour la création de nouveaux PMG.

Le GBO est conscient de l'effort demandé aux MG pour rassembler ces € 6 Mio. Fidèle à ses engagements, le GBO a pu obtenir une compensation inscrite au budget 2014 pour la part d'index qui a été affectée à la logistique du PMG (€ 6 Mio).

Le GBO se réjouit d'une grande première très bénéfique pour la médecine générale : l'argent économisé en visites à domicile en garde et en honoraires de disponibilité sera réinvesti dans le système de garde. Jusqu'à présent, les chutes de trend ont toujours représentés des budgets perdus pour la profession. Pour la première fois, cette perte structurelle de budget est enrayerée.

Le GBO formule cependant un double regret :

1. La CNMM n'a pas suivi les recommandations du GT PMG quant au pourcentage de votes négatifs au sein du cercle pour empêcher la création d'un nouveau PMG. L'ABSyM-BVAS a exigé en CNMM un pourcentage de 25 %, secret. Le GBO a obtenu in extremis l'augmentation du pourcentage de vote négatif à 30 %. Il faut savoir que le GT (dans lequel tous les partenaires sont pourtant représentés) n'avait demandé la connaissance de ce pourcentage que de façon indicative, sans plafond minimum et le vote ne devant pas être secret. Le GBO, dans cette démarche, voulait éviter qu'un trop faible pourcentage de votes négatifs puisse paralyser la créativité de la majorité.

Le GBO remercie ses représentants qui, dans le groupe de travail PMG, ont été les principaux artisans du soutien financier aux PMG, à leur harmonisation, à leur extension ainsi qu'à de nouvelles initiatives en matière de garde et regrette que la CNMM n'ait pas suivi les avis du GT concernant ces votes. Cet événement médico-mutualiste met au grand jour le peu de soutien vis-à-vis de la garde des autres partenaires de la CNMM.

2. La majoration de 33 % des honoraires de permanence à €4 : l'investissement dans ces honoraires de permanence est contreproductif en termes de qualité de la vie et révèle ici aussi le peu d'investissement placé dans l'organisation des gardes.



A propos du tiers payant social, le Cartel-GBO a obtenu en négociation avec la ministre :

- L'obtention du retrait de la visite à domicile qui ne sera pas concernée par le caractère obligatoire et systématique de la mesure (fidèle à la dynamique d'incitation au déplacement du patient) et
- L'obtention de la suspension de la mesure dans l'attente de la mise en route de MyCarenet qui permettra le paiement électronique et la vérification de l'assurabilité du patient.

Le GBO remercie Mr Jo De Cock et son service pour leur profond engagement dans la construction d'un accord difficile.

Dr Marcel BAUVAL
Secrétaire Général

Dr Anne GILLET-VERHAEGEN
Vice-Présidente

DES NOUVELLES DES POSTES DE GARDE : des effets collatéraux majeurs d'un accord medicomut douloureusement acquis et une avancée de taille ...

12 février 2013

Les nouveaux postes de garde :

L'encre de l'accord CNMM n'était pas encore sèche, que l'INAMI a été contraint d'annuler la réunion du surlendemain du GT des PMG qui aurait pu entériner l'acceptation des nouveaux projets d'ouverture des PMG. En effet, une phrase assassine insérée en dernière minute dans l'accord ne permettait plus la conclusion d'un contrat avec l'INAMI, conclusion qui se devait d'être rapide parce que vitale pour certains postes qui auraient dû ouvrir leur portes le 1/1/2013.

La CNMM, sous la pression de l'ABSyM-BVAS, n'a pas suivi les recommandations du GT PMG quant au pourcentage de votes au sein du cercle pour la création d'un nouveau PMG. Le GT (dans lequel tous les partenaires sont représentés avec une absence remarquable des MG du BVAS, pourtant invités, et donc supposés valablement représentés par leurs homologues francophones) n'avait demandé la connaissance de ce pourcentage que de façon indicative, sans plafond et le vote ne devant pas être secret. Cette connaissance permettait au GT de pouvoir choisir les postes faisant le plus de voix positives s'il était contraint de choisir sur base d'un budget insuffisant. Remarquons que le budget actuel est suffisant pour accepter tous les nouveaux projets sur la table Il n'y a donc pas lieu d'un choix à faire !

L'ABSyM-BVAS a exigé en CNMM un pourcentage de 25% de votes négatifs, de surcroît secret, pour pouvoir empêcher l'ouverture d'un PMG.



Le GBO-Cartel a obtenu in extremis l'augmentation de ce pourcentage à 30%. Le GBO-Cartel, dans cette démarche, ayant dû composer avec cette exigence déposée en dernière minute en CNMM, voulait éviter qu'un trop faible pourcentage de votes négatifs puisse paralyser la créativité de la majorité, et demandait alors 34%. L'INAMI a tranché à 30%.

Le GBO-Cartel regrette que la CNMM n'ait pas suivi les avis du GT concernant ces votes.

Cet événement médico-mutualiste met au grand jour le peu de soutien vis-à-vis de la garde des autres partenaires de la CNMM. Les mutuelles se sont en effet tues, dans ce pugilat, dans toutes les langues. ***En pratique presque la moitié des projets est menacée de non ouverture à cause de cette nouvelle donnée.***

Le GBO-Cartel a demandé expressément à l'INAMI d'accepter que la clause de l'accord concernant le vote ne soit pas rétroactive pour les postes ayant déposé leur projet en 2012. L'INAMI semble vouloir être prudent et ne pas courir le risque d'un accord au sein du groupe de travail concernant cette rétroactivité qui serait balayé par la CNMM, et particulièrement par l'ABSyM-BVAS, peu encline à respecter le travail de plusieurs jours des participants à ce GT. ***Nous demandons à l'ABSyM-BVAS de se prononcer explicitement sur cette rétroactivité.***

Risque majeur en conséquence de cette décision malheureuse : la démotivation des MG dans la réorganisation de la garde en MG, défi de premier ordre pour les mois à venir.

Perte de 800.000 euros en 2012 :

Un autre dégât collatéral du retard de la signature de l'accord est bien la perte de 800.000 euros en 2012 pour les PMG. Heureusement l'INAMI nous garantit que cette perte ne sera pas structurelle et donc ne sera pas répétée les années à venir.

Il est pour nous inacceptable d'avoir vu contraindre certains postes à des efforts substantiels de standardisation pour finalement voir s'évaporer les économies faites en 2012 alors que le but de ces économies était de favoriser la solidarité avec tout le terrain de la MG pour pouvoir subsidier tout nouveau projet de garde....

Si l'accord n'était pas signé à temps en 2012, nous avons demandé officiellement à l'INAMI de restituer cet argent menacé aux postes qui ont dû sacrifier certains de leurs projets (par ex : gardes de jours de semaine en région bruxelloise ou autre...). L'INAMI ne nous a pas suivis. ***Eh oui, la guerre des suppléments était effectivement une très mauvaise guerre...***

6 Millions d'euros prélevés sur l'index de la MG :

L'État n'étant pas disposé ou capable de libérer un budget correct pour la réorganisation de la garde en MG, c'est finalement grâce à une réorganisation des financements dans le budget de la MG elle-même que € 6 Mio ont pu être libérés pour la création de nouveaux PMG.



Le GBO-Cartel est conscient de l'effort demandé aux MG pour rassembler ces € 6 Mio. Fidèle à ses engagements, le GBO-Cartel a pu obtenir une compensation inscrite au budget 2014 pour la part d'index qui a été affectée à la logistique des PMG (€ 6 Mio).

Une avancée malgré tout :

Le GBO se réjouit d'une grande première très bénéfique pour la médecine générale : l'argent économisé en visites à domicile en garde par la conversion du contact visite en consultation et l'argent économisé en honoraires de disponibilité seront réinvestis dans le système de garde. Jusqu'à présent, les chutes de trend ont toujours représentés des budgets perdus pour la profession. Pour la première fois, cette perte structurelle de budget est enrayée.

Prochaine réunion du GT PMG : 20 février 2013

Syndicalement vôtre
Dr Anne GILLET-VERHAEGEN

COTISATIONS 2013

**Rejoignez les médecins généralistes du GBO :
ce sont les seuls qui défendent vraiment la médecine générale !**

TARIFS	MG SOLO	MG GROUPE *
< 3 ans de pratique	25 €	18 €
entre 3 & 5 ans de pratique	110 €	75 €
> 5 ans de pratique	220 €	180 €
Inactif	25 €	18 €

* Groupe = 6 MG associés (GLEM, cercle, etc.) et paiement groupé des cotisations

BE51 0000 1968 7562 – BPOTBEB1
Groupement Belge des Omnipraticiens
68, Rue Solleveld – 1200 Bruxelles

Communication sur le virement : votre n° INAMI & année d'agrération
Une question ? N'hésitez pas à nous contacter

Tel : 02/538.73.65 – Fax : 02/538.51.05
Email : secretariat@le-gbo.be – Site : www.le-gbo.be

Le GBO défend vos intérêts sous la bannière du

